



Retour d'un materiel non satisfaisant

Par **Missy08**, le **14/07/2011** à **11:10**

Bonjour à toutes et à tous,

J'ai acheté il y a moins de 3 jours un autoradio dans une enseigne de supermarché. Après montage, il s'avère que la qualité d'affichage et la qualité d'écoute sont médiocres.

C'est à dire :

- display faiblement éclairé (il faut se baisser lors de la conduite pour visualiser l'affichage des stations)
- grésillements parasites sur pratiquement toutes les stations (ce que je n'avais pas avec mon ancien autoradio lecteur K7...)

Questions : ai-je le droit de demander la reprise du produit moyennant remboursement ? sachant que je ne souhaite pas d'avoir.

L'enseigne peut elle refuser la reprise du produit ?

Sur quel texte de loi puis-je me baser ?

J'ai cherché les infos sur le net, mais assez contradictoires des fois.

Merci à tous pour l'attention portée à ce post

Par **Domil**, le **14/07/2011** à **12:28**

Commencez par aller voir l'enseigne, certaines reprennent ce type de marchandises sans tiquer (évidemment, dans les emballages d'origine avec ticket de caisse).

S'ils refusent, faites jouer la garantie commerciale s'il y en a une.

Par **Missy08**, le **14/07/2011** à **12:30**

Ok, merci pour le conseil.

Cordialement